

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

**SF AUTO -ECOLE - AUTO- ECOLE DU PRE
4 rue du capitaine Soyer
93310 Le Pré-Saint-Gervais**

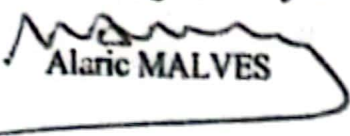
ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

"QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE"

reconnu par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 31/12/2021 jusqu'au 31/12/2024.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général adjoint


Alaric MALVES